



Demande d'autorisation Ponceau d'entrée charretière Règlement numéro 624-2024

Le formulaire doit être dûment complété et signé par le demandeur.

Nom : _____

Adresse complète : _____

Numéro de lot ou de cadastre : _____

Date de la demande : _____

Localisation du ponceau : _____

Cette demande concerne :

- ☐ Une réparation, réfection ou restauration de ponceau
- ☐ Un remplacement de ponceau
- ☐ La construction d'un nouveau ponceau
- ☐ Autres, précisez : _____

Diamètre et matériel : veuillez identifier la catégorie et la dimension des tuyaux à être installés :

NOMBRE ET LONGUEUR DES PONTS

- Lorsqu'il est fait mention de largeur, il faut entendre largeur carrossable.
- Lorsqu'il est fait mention d'une fermeture de façade ou entre 2 ponts, si un puisard est requis ou jugé nécessaire par la Municipalité, son coût est à la charge du propriétaire.

Les dimensions établies pour la présente demande sont les suivantes :

Largeur de l'entrée : _____

Dimension des tuyaux : _____

Catégorie de tuyaux : _____

Autres exigences : _____

Valeur des travaux : _____

Entrepreneur : _____

Signature du demandeur (le propriétaire du lot) :

Nom en lettre moulé : _____

Signature : _____

Date : ____ / ____ / ____
JJ MM AAAA



TRANSMISSION DE LA DEMANDE D'AUTORISATION

La demande doit être acheminée à monsieur Luc Gélinas, directeur des travaux publics, soit par courriel à l'adresse travauxpublics@sainte-helenedebagot.com ou par la poste au 421, 4^e Avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot (Québec), J0H 1M0.

COÛTS

Un montant de 20 \$ pour l'obtention du permis de travaux de ponceau est payable par le propriétaire au moment de venir chercher l'autorisation.

Tous les frais encourus pour tout type de travaux de ponceau sont à la charge du propriétaire.

EXTRÉMITÉ DES PONTS

Dans tous les cas, les extrémités des ponts seront faites en respectant une pente de 2 dans 1 (2 horizontal et 1 vertical).

EXÉCUTION DES TRAVAUX

Tout propriétaire devra aviser le fonctionnaire désigné de la Municipalité de la date de l'exécution des travaux. Le fonctionnaire désigné de la Municipalité vérifiera également les travaux qui auront été exécutés et verra à émettre un avis de conformité à la fin des travaux.

Pour toute information complémentaire, vous référer au Règlement numéro 624-2024 concernant les ponceaux des entrées charretières, disponible sur le site Internet de la Municipalité.

AUTORISATION – RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

Par la présente, moi, Luc Gélinas, directeur des travaux publics, déclare que la demande est :

- Conforme et autorisée
- Non conforme et non autorisée : les ajustements suivants sont demandés pour que la demande puisse être acceptée :

Signature du directeur des travaux publics

Date : ____ / ____ / ____
JJ MM AAAA